



## La violence et l'intimidation



### Définition de la violence

Toute manifestation de force exercée intentionnellement contre une personne.

Peut être de forme :

- ◆ **physique** (ex. : coups, bousculades);
- ◆ **verbale** (ex. : insultes, moqueries);
- ◆ **sociale** (ex. : répandre des rumeurs, exclure du groupe, regarder avec mépris);
- ◆ **électronique** (ex. : courriels, messages texte, Facebook)
- ◆ **sexuelle** (ex. : contacts sexuels non désirés, gestes et commentaires de nature sexuelle)

La violence a pour effet d'engendrer des sentiments de détresse chez la victime, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

### Reconnaître l'intimidation

- ◆ Tout acte ou geste avec l'intention ou non de faire du tort;
- ◆ L'inégalité des pouvoirs entre celui qui intimide et celui qui est intimidé;
- ◆ Des sentiments de détresse, dont l'impuissance, chez celui qui est intimidé;
- ◆ L'élève intimidé subit ces actes à répétition.

L'engagement de tous les acteurs scolaires et des partenaires, dont les parents, est essentiel dans la lutte contre l'intimidation et la violence.

**LE SILENCE DONNE DU  
POUVOIR À L'AUTEUR  
D'ACTES D'INTIMIDATION**

**Nous comptons sur votre précieuse collaboration pour :**

- Sensibiliser et outiller votre enfant en lien avec les problématiques de la violence et de l'intimidation. Vous pouvez l'aider en étant à l'écoute et en le guidant pour qu'il s'affirme de façon responsable.
- Encourager votre enfant à signaler toute situation de violence et d'intimidation à un adulte en qui il a confiance. Être un témoin inactif et silencieux encourage l'auteur de violence et d'intimidation.
- Travailler en partenariat avec le personnel de l'école, que votre enfant soit victime, témoin ou auteur de l'acte.

**Cyberintimidation  
(intimidation électronique)**



**Si votre enfant est témoin de cyberintimidation:**

- Dites-lui d'ignorer l'agresseur et d'éviter tout contact avec lui.
- Conseillez-lui de réagir, s'il est à l'aise, en protestant face aux propos intimidants.
- Encouragez-le à toujours refuser de transférer ou d'envoyer une image, une vidéo ou un message blessant pour quelqu'un.
- Encouragez-le à sauvegarder les messages d'intimidation qu'il voit comme preuves et de signaler la situation à un adulte de confiance.

Pour plus d'informations, vous pouvez visiter le microsite du MELS:

<http://www.moijagis.com>